



1. Munissez-vous de votre **dernière facture d'électricité**,
2. Connectez-vous <https://connect-racco.enedis.fr/prac-internet/custom/C5E/accueil>

L'espace « **Client raccordement** » est différent de l'espace « **Compte client Enedis** ».

- Soit vous renseignez votre « **compte client raccordement** » (adresse mail + mot de passe) pour y accéder
- Soit **vous créez** votre « **compte client raccordement** » en cliquant sur «commencer ma demande»

Pour **une AUGMENTATION DE PUISSANCE** ou bien **RÉSILIER UNE CACSI**, la demande doit être faite par email auprès d'ENEDIS. Vous trouverez l'adresse email correspondant à votre agence **ici** www.enedis.fr/agences-acces-au-reseau-public-de-distribution#

Création d'une nouvelle demande de prestation liée au raccordement <= 36 kVa



RACCORDER



MODIFIER ou SUPPRIMER



AUTO CONSOMMATION
TOTALE



AUGMENTATION PUISSANCE
OAPV

Demande N°

VOUS COLLECTEZ CETTE DEMANDE EN TANT QUE :

Bénéficiaire du projet Mandataire Tiers autorisé

Suivant

PRÉCISIONS TECHNIQUES DE VOTRE PROJET

Nature de votre projet* :

Déclarer une installation d'autoconsommation

Le choix de l'autoconsommation totale implique qu'il y ait un raccordement consommation déjà existant ou en cours pour le site.

INFORMATIONS SUR LE RACCORDEMENT CONSOMMATION EXISTANT

Numéro du PDL (point de livraison)* :

Précédent

Suivant

Votre numéro de PDL se trouve sur votre facture d'électricité ou sur votre Linky

INFORMATIONS SUR LE RACCORDEMENT CONSOMMATION EXISTANT

Numéro du PDL (point de livraison)* :

Puissance Souscrite :

kVA

Le compteur en place est de type* :

Electro-mécanique

Electronique (Compteur LINKY ou CBE ayant un affichage numérique)



sur votre facture d'électricité

LOCALISATION DE VOTRE PROJET

Merci de renseigner aussi précisément que possible les éléments permettant de localiser votre chantier.

Commune* :

Pour demander une installation du compteur Linky

0800 054 659 (appels et services gratuits)



ADRESSE DES TRAVAUX

Numéro :

Voie* :

Complément d'adresse :

L'installation est prévue* : Sur un immeuble ou site collectif
 Sur un site individuel

Précédent

Suivant

PRÉCISIONS TECHNIQUES DE VOTRE PROJET

Filière de production* :

Technologie* :

Nature d'installation* :

L'installation est agrivoltaïque* : Oui Non ⓘ

PRODUCTEUR

Type de bénéficiaire :

Civilité :

Nom* :

Prénom* :

Adresse

Adresse identique à l'adresse des travaux* : Oui Non

Coordonnées de contact

Téléphone principal* :

Téléphone secondaire :

Courriel de contact* : ⓘ

Références client

Votre référence de dossier : ⓘ

Nom du site : ⓘ

QUELLE ÉCHÉANCE POUR VOTRE PROJET

Veillez nous préciser à quelle échéance vous souhaitez réaliser votre projet, sachant qu'une date précise vous sera confirmée par Enedis en fonction de la complexité des travaux à mener une fois l'instruction de votre dossier terminée.

Date souhaitée de mise en service : * ?

Observations :

AUTRES DEMANDES EN COURS

Il y a une autre demande de raccordement en cours à cette adresse pour une installation de consommation ? *

Oui Non

Il y a une autre demande de raccordement en cours à cette adresse pour une installation de production ? *

Oui Non

CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION

Puissance installée de production * : ? kVA

Puissance de raccordement demandée * : ? kVA

Type de raccordement * : Monophasé ? Triphasé

Puissance crête * : kWc

Surface totale des panneaux : 1 panneau = 2 m² m²

STOCKAGE D'ÉNERGIE

Existence d'un stockage d'énergie * : Oui Non

PROTECTION DE DÉCOUPLAGE

Cette protection est * : ? Intégrée aux onduleurs conformes NF EN 50549-1
 Assurée par un relai externe conforme NF EN 50549-1
 Assurée par une protection de type B1

CONFORMITÉ DE L'INSTALLATION *

Je joins une attestation de conformité visée par CONSUEL

Je certifie avoir installé un appareil de production non associé à un dispositif de stockage d'énergie fabriqué, assemblé et testé en usine (kit plug&play) :

- Raccordé sur une prise électrique standard conforme aux prescriptions de sécurité de la norme NF C15-100 sans modification de mon installation intérieure électrique. En accord avec l'article D342-19 du code de l'énergie, il ne nécessite pas d'attestation de conformité visée par CONSUEL
- Disposant d'un dispositif de découplage conforme à la norme NF EN 50549-1 si sa puissance installée est supérieure à 800W, respectant sinon les dispositions de l'arrêté du 9 juin 2020, relatif aux prescriptions techniques de conception et de fonctionnement pour les appareils de production dont la puissance installée est inférieure à 800W.

Précédent

Abandonner

Suivant

Puissance installée de production :

Somme des puissances des micro-onduleurs HMS

Exemples :

HMS-500 x 1 = 0,5 kVA

HMS-1000 x 1 = 1 kVA

HMS-1000 x 2 = 2 kVA

Puissance crête :

Somme des puissances crêtes des panneaux solaires

Exemples :

500 Wc x 1 = 0,5 kWc

500 Wc x 2 = 1 kWc

500 Wc x 3 = 1,5 kWc

4 x 500 Wc = 2 kWc

Ces informations sont disponibles sur les fiches techniques situées dans l'onglet « [ressources](#) » du site Solarcoop

VOTRE PROJET

Déclarer une installation d'autoconsommation
situé au
L'usage : Production
Au bénéfice de

Pour une échéance souhaitée au

ACTIONS SUR VOTRE DEMANDE

Imprimer la demande

LES DOCUMENTS INDISPENSABLES À L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE

Avertissement : Les documents suivants sont obligatoires pour permettre le traitement de votre dossier dans les délais.

Attestation de conformité NF EN 50549-1*

Attestation de conformité NF EN 50549-1.

Ajouter document(s)

Le [Certificat de conformité](#) qui se trouve dans l'onglet « [ressources](#) » du site Solarcoop

LES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Plan de situation

Ce plan permet de localiser la parcelle concernée par vos travaux au sein de la commune. Il peut s'agir d'un plan extrait du cadastre. Ce document est disponible sur le site [cadastre.gouv.fr](#).

Ajouter document(s)

Autorisation d'urbanisme

L'arrêté de permis de construire (il est obligatoire en particulier pour une éolienne dont la hauteur mât + nacelle au-dessus du sol est supérieure à 12 mètres) ou la déclaration préalable (DP) de travaux (comprendre : certificat de non-opposition au projet ; toutefois le récépissé de dépôt de la DP peut suffire à cette étape si la puissance de raccordement ne dépasse pas 6 kVA sur aucune phase); la DP est obligatoire en particulier pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur un toit existant, ou toute autre autorisation administrative requise (pour l'implantation par exemple d'une nouvelle installation hydraulique). À noter que c'est la date de réception de la demande complète, donc avec ce document quand il est nécessaire, qui sera utilisée pour classer l'ordre d'arrivée de projets concurrents sur un même réseau. Si cette Autorisation d'Urbanisme fait l'objet d'une opposition des riverains dans les délais légaux (après affichage terrain), il est nécessaire de prévenir Enedis.

Ajouter document(s)

Photos

Joignez une ou plusieurs photos de l'environnement de votre projet, notamment des ouvrages électriques présents devant la construction ou sur le terrain (emplacement du coffret de branchement, du coffret de coupure, du poteau électrique si le réseau d'électricité est aérien).

Ajouter document(s)

Autres

Si vous souhaitez joindre d'autres pièces qui permettent de clarifier votre projet.

Ajouter document(s)

Précédent Abandonner Valider

Si vous avez effectué **une demande préalable (DP)** de travaux auprès de votre mairie (**si votre kit est à plus de 1.80 M de hauteur**), joignez votre récépissé de dépôt de la DP.

Pour **une augmentation de puissance** ou bien **résilier une CACSI**, la demande doit être faite par email auprès d'ENEDIS. Vous trouverez l'adresse email correspondant à votre agence ici www.enedis.fr/agences-acces-au-reseau-public-de-distribution#